

Nouveau plan de stationnement dans le village de Noiraigue



Ordre du jour



- 1. Présentation des intervenants
- 2. Contexte
- Plan de stationnement
- 4. Autorisation de stationnement
- 5. Prochaines étapes
- 6. Questions



Contexte



Porte d'entrée touristique du Val-de-Travers, le village de Noiraigue est soumis à une très importante affluence durant la belle saison.

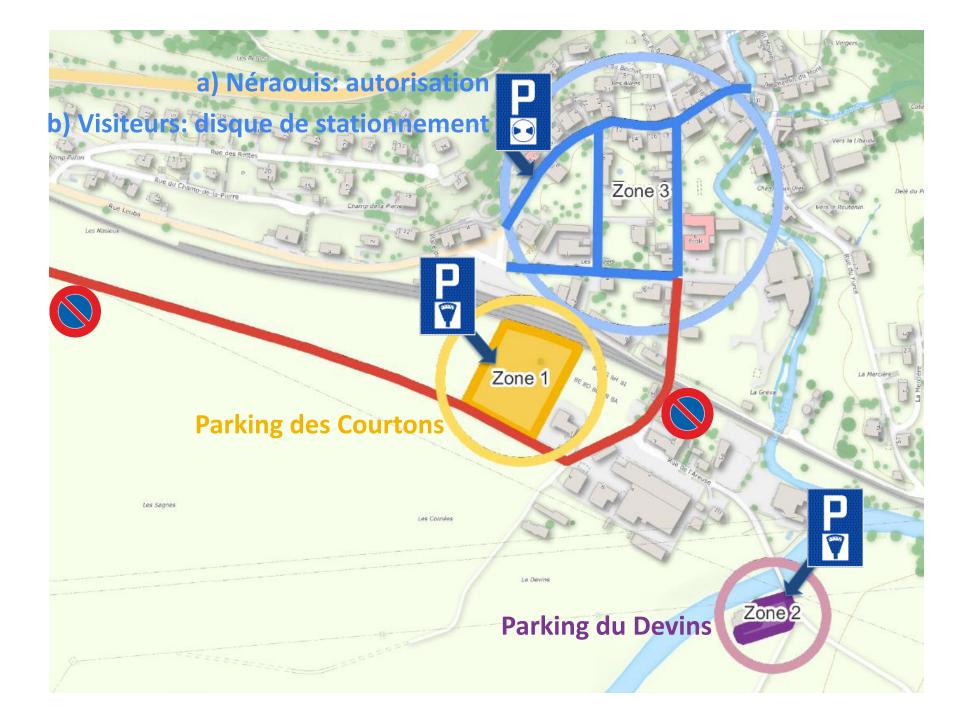
Selon les statistiques, environ 100'000 visiteurs fréquentent le Creux du Van et les gorges de l'Areuse d'avril à octobre.

Une grande partie de ces randonneurs passent par Noiraigue, en transports publics ou en voiture.

Pour limiter les nuisances subies par les Néraouis, un nouveau plan de stationnement sera introduit au printemps 2020 avec diverses mesures qui concernent spécifiquement les touristes et qui seront favorables aux habitants de Noiraigue.

L'idée ici est de mieux encadrer les visiteurs pour permettre au village de retrouver sa qualité de vie.

quaités nature es





Dès ce printemps, deux parkings équipés d'horodateurs:

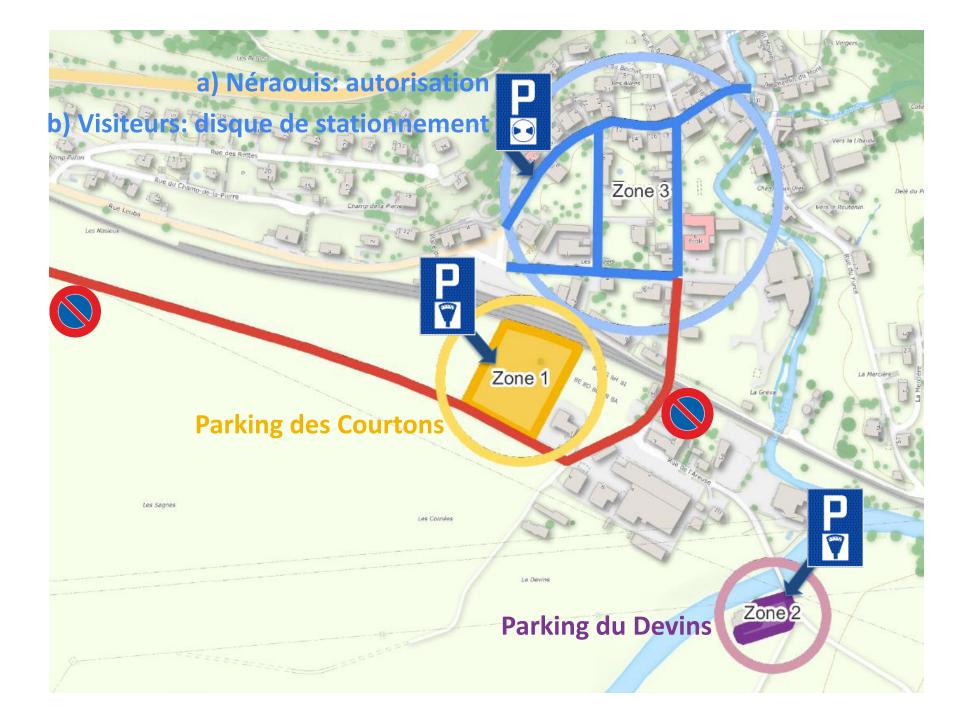
- 1. Parking des Courtons (env. 160 places) → Zone 1
- 2. Parking du Devins (env. 40 places) → Zone 2

Paiement tous les jours du 16 mars au 31 octobre, de 08h00 à 20h00 avec les tarifs suivants:

- Jusqu'à quatre heures de stationnement: 5 francs
- Jusqu'à douze heures de stationnement: 10 francs

Du 16 mars au 31 octobre, pas de paiement de 20h00 à 08h00 et stationnement libre durant la période hivernale (1^{er} novembre au 15 mars)





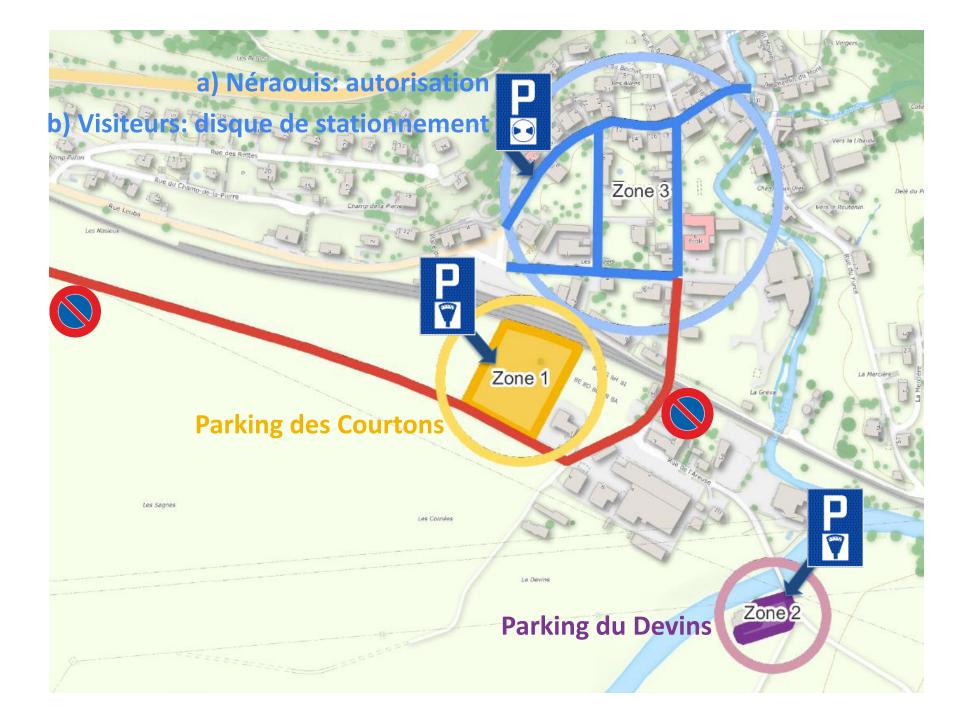


, mars 202

Parcage autorisé avec un disque de stationnement (zone bleue > Zone 3) sur toutes les places de stationnement situées dans les rues suivantes, y compris le dimanche et les jours fériés et exceptés pour les bénéficiaires d'une autorisation de stationnement:

- Rue des Tilleuls
- Rue du Bugnon
- Rue du Temple
- Rue du Collège
- Rue du Pont







mars 202

Parcage interdit des deux côtés de la chaussée sur les rues suivantes:

- Rue de l'Areuse
- Rue des Courtons
- Rue des Nasieux





2 mars 202

Sur la place de la Gare, il n'y aura **pas de changements** dans l'immédiat. Les mesures prises en 2016 restent en vigueur, à savoir:

- Stationnement limité à 10 heures du 15 mars au 31 octobre
- 8 cases de stationnement délimitées en zone bleue, y compris les dimanches et les jours fériés au nord de la place et la rue du Temple
- 4 cases de stationnement délimitées en jaune et réservées aux locataires
- 1 case de stationnement délimitée en jaune et réservée aux personnes à mobilité réduite
- Circulation interdite dans les deux sens à tous véhicules et accès interdit aux piétons le long du chemin au nord de la ligne ferroviaire
- → Les autorisations délivrées aux Néraouis pour la Zone 3 (zone bleue) ne concernent pas la place de la Gare.



Autorisation de stationnement



Au moment de l'introduction du nouveau plan, les autorisations de **stationnement en zone bleue** seront automatiquement et gratuitement octroyées aux habitants.

Les entreprises devront par contre communiquer le numéro de plaque de leurs employés au dicastère de la sécurité publique.

Aucun macaron ne sera physiquement distribué car les plaques d'immatriculation seront enregistrées dans une base de données en main de la commune.

La procédure de mise à jour des autorisations (nouvelle plaque d'immatriculation, emménagement, déménagement, etc.) doit être encore finalisée avec le SCAN et l'entreprise Digitalparking.



Autorisation de stationnement



2 mars 20

Le contrôle des deux parkings et de la zone bleue sera fait régulièrement (y compris le week-end et les jours fériés) par les agents communaux de sécurité publique.

Une application leur permettra de vérifier si:

- a) La voiture appartient à un habitant de Noiraigue. Dans ce cas, le stationnement en zone bleue est permise.
- b) La voiture appartient à une personne extérieure:
 - en zone bleue: durée légale de stationnement
 - sur les parkings: durée de stationnement selon montant versé par le visiteur.

Si la durée de stationnement est dépassée ou si le visiteur n'a pas payé son dû, il sera mis à l'amende.



Prochaines étapes



2 mars 20,

Dès le printemps:

- Marquage de la zone bleue
- Installation des horodateurs sur les deux parkings payants
- Octroi électronique des autorisations aux Néraouis
- Planification des tournées des agents communaux de sécurité publique

Comme le plan de stationnement est mis en place pour la population néraouie, le Conseil communal restera attentif à toute évolution de la situation dans la durée et prendra les mesures nécessaires pour que chacun continue d'y trouver son compte.



Questions